

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du mercredi 15 septembre 2021 - 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune – Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINT ET UN, le 15 septembre à 18h00, le Conseil d'agglomération de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	9 septembre 2021
Date d'affichage	9 septembre 2021

Membres en exercice	75
Membres présents	66
Pouvoirs	7
Votants	73

Etaients présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – GARDEL – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DULIN – MARTEL – VOISIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE DEBRAY – MENOUIRE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – NOEL – RHUIN – VASSEUR – CHAGNON – ARCIVAL – DUPONT-BOSIO – KOCH – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – DUVAL

Etaients excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Michel DEFORCEVILLE remplacé par Mme Maryline DEROUSSANT
Mme Maryse DUBOS remplacée par M. Joël GARDEL
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Gilles GAVOIS remplacé par M. Jean-Luc DULIN
M. Gilbert DUCHEMIN remplacé par M. Jérôme VOISIN
M. Michel TRENCART
M. Arnaud BIHET donne pouvoir à M. Robert DEBRAY
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance à 18h

Il propose de désigner M. Jean Yves BLONDIN conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Le Conseil d'agglomération décide à la majorité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2021

En préambule de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) par le Directeur Général des Services, Monsieur le Président rappelle la procédure et notamment les étapes du contrôle de la CRC, telle que mentionnée dans la note explicative de synthèse jointe à la convocation. Il ajoute que ce rapport est désormais public et qu'à ce titre, il sera consultable sur le site internet de la communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

FINANCES

1) 2021.088 Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Directeur Général des Services présente ensuite le contenu et les thèmes du rapport de la CRC sous la forme d'un diaporama mettant en avant les observations de la CRC en rouge, et les actions à mettre en œuvre par la CABS en bleu, pour une compréhension plus aisée.

A la fin de la présentation, le Directeur Général des Services précise que selon l'article L243-9 du Code de Juridictions Financières, le Président devra présenter dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, les actions entreprises à la suite des observations de Chambre Régionale des Comptes.

A l'issue de cette présentation, le Président laisse la parole à l'assemblée.

Intervention de M. TONOLLI

Monsieur TONOLLI interpelle le Président sur la teneur de son discours lors du vote du budget du 13 avril dernier, et notamment du risque professé de mise sous tutelle de la CABS ; discours qu'il juge aujourd'hui, à la lecture du rapport de la CRC, exagéré, même s'il reconnaît que la « situation n'est pas glorieuse ».

Il ajoute que bien que cette situation d'endettement résulte d'un héritage forcé de trois communautés de communes plutôt défavorisées en 2017, que c'est à partir de 2020, selon la CRC, que la situation financière de la CABS s'est particulièrement dégradée, et cite : + 4,3 % d'augmentation de charges de gestion et 12 millions d'euros d'investissements supplémentaires, portant ainsi la capacité de désendettement de la CABS à 17 ans.

Dans ce prolongement, il ajoute qu'aux Responsables de cette situation, tel qu'évoqué en séance du 13 avril dernier, il convient aujourd'hui d'ajouter deux autres noms : celui de Stéphane HAUSSOULIER, 1^{er} Vice-Président aux Finances, et celui du Président Pascal DEMARTHE.

Après avoir abordé la question du dépassement du périmètre des délégations du Président accordées par le Conseil Communautaire, notamment en terme d'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, don il rappelle s'être opposé ; M. TONOLLI souhaite que soit trouvées des solutions collectivement, et reprend à ce titre les propositions de la CRC, et notamment celle d'établir un projet de territoire.

Il évoque ensuite l'irrégularité de plusieurs sujets relevés par la CRC, comme :

- la gestion des parkings publics (dans leur totalité),
- le tourisme : il s'interroge sur la possibilité de gestion des campings de Mareuil et Longpré par la SPL Vallée Idéale Développement, afin de les rendre plus attractifs.
- la voirie, dont il s'interroge sur la « remise à plat, à moyen terme du dispositif dérogatoire adopté par la CABS », ainsi que sur l'absence de transfert du stationnement public, pourtant indissociable de la voirie et source de revenus potentiels pour la CABS.
- la péréquation limitée du Fonds de Péréquation Intercommunal, des péréquations et de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Enfin, M. TONOLLI aborde le thème de la collecte et du traitement des déchets, et met en avant les mauvais chiffres en termes de : - quantité de déchets collectés alors que la population de la CABS diminue, - de part des ordures ménagères, - des déchets recyclables, ainsi que d'une « perte de vitesse » du tri sélectif. Il évoque ensuite l'augmentation du volume des déchets incinérés ou enfouis alors que le volume des déchets recyclés, réemployés, ou compostés diminue. Il insiste pour que la CABS se mette en conformité avec le Code de l'Environnement et établisse un plan de prévention et de traitement des déchets.

Il indique ensuite être en opposition avec la proposition d'arrêter la collecte à domicile du verre, des encombrants, et des déchets verts qui risqueraient d'augmenter les dépôts sauvages et diminuer le tri sélectif. En revanche, il approuve la proposition de réduire la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères à Abbeville, Saint Valery et Cayeux sur Mer, à une fois par semaine.

A propos de l'audit sur les déchets suggéré par le Président, M. TONOLLI indique qu'il ne sera pas suffisant et qu'il convient de réunir rapidement la Commission développement durable sur ce sujet.

Puis, M. TONOLLI interpelle le Président à propos des recommandations de la CRC en matière de gestion du Personnel. Il évoque « le coup de couteau » du Président dans les acquis sociaux du personnel, héritage de Max Lejeune, et cite pour exemple :

- la suppression d'une semaine entière de congés aux agents (2 jours de fractionnement, lundi de Pentecôte, 2,5 jours du Président) pour arriver aux 1607 heures annuelles travaillées.
- la suppression des congés de départ en retraite,

Il craint que cela se répercute sur la qualité du service public et ajoute que les agents ne doivent pas être seuls à porter la responsabilité de l'endettement de la CABS.

Puis, M. TONOLLI s'interroge sur le reste à charge pour la CABS du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Soleil Levant-Platanes, passant de 5,2 M€ à 2,7 M€ ?

Pour conclure, M. TONOLLI mentionne que le programme prévisionnel d'investissement 2021-2024 ne peut être dissocié du projet de territoire à établir et souhaite qu'à ce titre le Conseil Communautaire ait une connaissance détaillée de ce qui est envisagé.

Intervention de M. DOVERGNE

Monsieur DOVERGNE revient sur la fusion des trois communautés de Communes voulue par la Loi Notre, fusion qu'il estime « subie », pour reprendre les propos tenus précédemment par M. Régis PATTE. Il indique que la mise en œuvre rapide de cette loi n'a pas permis de structurer ces trois entités dans de bonnes conditions. Malgré cette précipitation, il souligne l'engagement des Présidents et des élus locaux pour mettre en place les projets et bilans de chaque territoire.

Reconnaissant la mission de contrôle de la CRC à travers ce rapport et les difficultés que rencontre la collectivité, M. DOVERGNE estime malgré tout « qu'il ne faut pas noircir le tableau », et rappelle les projets ambitieux et leurs investissements procurant ainsi de nouveaux équipements et services pour la population, tels que le projet ANRU, la voirie, le conservatoire de musique et danse pour lequel il rappelle que le Président actuel M. DEMARTHE a voté favorablement en tant que Vice-Président de la Communauté de Commune de l'Abbevilleois, projet jugé aujourd'hui trop cher par ce dernier.

M. DOVERGNE souligne que malgré la situation « catastrophique » dépeinte, la CABS a su acheter des terrains pour aménager un parking à proximité de l'hôpital, estimant que finalement « les caisses n'étaient pas vides ».

Il revient ensuite sur la menace de « mise sous tutelle » évoquée en Conseil devant les élus, « mise sous tutelle » largement relayée par la presse, enfreignant ainsi l'obligation de confidentialité pourtant maintes fois évoquée. Il indique ne pas avoir lu dans le rapport définitif de la CRC le terme de « mise sous tutelle ».

Puis, M. DOVERGNE indique qu'il est regrettable de rejeter la faute sur deux personnes : un élu et une fonctionnaire qui ont pourtant œuvrés pour l'intérêt général pendant de nombreuses années et donner une partie de leur vie pour le bien public. Il ajoute que les critiques du Président atteignent aussi les agents de la collectivité.

M. DOVERGNE évoque ensuite les pistes d'amélioration proposées par la CRC, comme par exemple : la réduction de la dette et ajoute que les choix ne doivent pas se faire au détriment des salariés de la collectivité. Il rappelle que les salariés font un travail remarquable selon les valeurs du service public ; qu'ils soient riveurs, ou qu'ils fassent partie de la petite enfance, de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique et touristique, de la voirie, de la politique de la ville, du portage des repas à domicile, des transports, de l'enfance, de la jeunesse, des affaires culturelles et sportives, de la GEMAPI, de l'aménagement numérique du territoire, du traitement de déchets, de l'assainissement non collectif. Il ajoute que le professionnalisme des agents des collectivités est une richesse pour les territoires.

Enfin, M. DOVERGNE conclut en indiquant qu'il est de notre devoir de travailler ensemble au service du territoire et de ses habitants.

Intervention de Mme CHAGNON

Mme CHAGNON interpelle le Président en lui signifiant qu'il se trouve aujourd'hui à la tête d'une collectivité dont la gestion a été marquée par un « sévère amateurisme » et une certaine « cavalerie ».

Elle indique avoir à plusieurs reprises dénoncé l'absence de projection, le manque de transparence, ou encore des investissements surdimensionnés tels que :

- la piscine, passant d'un budget initial de 8 M€ pour terminer à plus de 12 M€,
- la reconversion de la halle Sernam, pour un coût de plus de 10 M€,
- le conservatoire de musique et de danse, financé en partie par l'enveloppe Cœur de Ville, pourtant vouée à la redynamisation du centre-ville, et laissant par voie de conséquence une bâtisse vide sans destination qui aurait besoin de rénovation.

Mme CHAGNON évoque ensuite les observations faites en 2015 par la CRC, qui mentionnaient que la communauté de Communes de l'Abbevilleois connaissait déjà des difficultés financières depuis 2012, pointant ainsi : « un manque d'analyse et de prospective de ses finances, un manque de fiabilité de ses comptes, un coût déjà élevé du fonctionnement du conservatoire ». Elle souligne ensuite les observations de la CRC faites en 2020 sur la gestion de la Ville d'Abbeville pointant « sa grande fragilité financière, des transferts non achevés, des compétences inabouties, une détérioration de sa situation financière, alors même que le taux de rémunération des élus était à son taux maximum ».

Puis Mme CHAGNON revient sur le nombre de compétences exercées aujourd'hui par la CABS (19) et souligne, en reprenant les propos du Directeur Général des Services, que la moitié ne résulte pas d'un transfert imposé par la loi. Elle ajoute que de nombreux élus de petites communes, souvent ridiculisés ou traités d'incompétentes, n'ont cessé dans le passé de pointer les inégalités, injustices, aberrations, défendant les intérêts de leurs administrés contre la bureaucratie que représente aujourd'hui la CABS, et qu'à ce titre, la Chambre leur donne aujourd'hui raison.

Enfin, Mme CHAGNON évoque le KO financier de la CABS sous la présidence du 1^{er} Vice-Président aux Finances, et reprend les points relevés par la CRC (...), précisant que la fusion de 2017 n'aura pas engendré d'économies d'échelle et en profite pour souligner l'augmentation de nombre d'embauches, ainsi que le non-respect de la durée annuelle de travail des agents CABS, agents payés par l'argent du contribuable.

Elle indique qu'il convient aujourd'hui d'arrêter cette fuite en avant, de cesser d'ajouter des compétences, de ne plus centraliser tous les pouvoirs au sein de la CABS, et qu'il convient de procéder à un rééquilibrage entre la Ville centre et les communes rurales, prônant une gestion de proximité et plus de pouvoirs pour les Maires ruraux.

Enfin Mme CHAGNON rappelle que tous les élus ici présents sont là pour assurer la qualité de vie des habitants de la CABS et souhaite à ce titre que les efforts de tous convergent vers le Président Pascal DEMARTHE, pour éviter les hausses d'impôts, de taxes, et ainsi ne pas pénaliser les habitants et entreprises.

Intervention de M. JACOB

Monsieur JACOB indique s'intéresser non pas au passé mais à l'avenir et qu'à ce titre, il s'interroge sur le projet à venir, le devenir des compétences, et le plan de travail à mettre en place.

Intervention de M. le Président

En réponse à Monsieur JACOB, le Président revient sur les propos de MM. TONOLLI et DOVERGNE « tentant d'occulter la réalité financière de la période 2017-2020 ».

Il indique, qu'en égard aux chiffres du rapport de la CRC, « l'urgence vitale de nous mobiliser ENSEMBLE, pour retrouver la voie du redressement ». « Vouloir occulter les chiffres relèverait de l'inconscience, ou de l'incompétence. »

M. le Président déroule ensuite la méthode de travail à venir

Mesdames et messieurs les conseillers communautaires,

Je suis resté relativement silencieux depuis le début de ce conseil communautaire.

Vous l'avez compris, la Chambre régionale des comptes dresse un constat assez préoccupant de notre situation financière. Surtout, elle nous invite à ouvrir une nouvelle ère et à élaborer un vrai Projet de territoire, préalable à la définition de nos compétences et donc à l'élaboration de nos futurs budgets.

Mon intervention de ce soir se limitera à parler de l'avenir. Je ne reviendrai pas sur le passé. Le vote du budget, en avril dernier, a déjà traité cette question.

Je veux m'excuser, d'ailleurs, si j'ai pu vous paraître radical à cette époque.

Le rapport provisoire de la Chambre régionale des comptes m'a été adressé dès le mois de décembre 2020 ; et même s'il m'était formellement interdit, sous peine de poursuites pénales, d'en divulguer le contenu, je ne pouvais pas ne pas en tenir compte dans l'élaboration du budget 2021, chacun en conviendra aisément.

D'ailleurs, j'aurais aimé pouvoir vous présenter le rapport définitif plus tôt, mais il ne m'a malheureusement été adressé avec les réponses définitives aux observations qu'en date du 13 juillet 2021.

C'est la raison pour laquelle il n'est rendu public qu'aujourd'hui.

Ce soir, je veux vous adresser un **message d'espoir**.

À quoi cela nous mènerait-il, au final, de chercher des responsabilités passées, y compris au sein de ce conseil ?

Notre **responsabilité collective** est d'aller de l'avant. Sans réitérer les erreurs du passé, certes, mais sans regarder constamment dans le rétroviseur non plus.

Je regarde devant et je ne doute pas que vous en ferez de même, avec moi.

Par quoi cela commence-t-il ?

Par deux choses :

Premièrement, par le témoignage auprès des services de l'État de la bonne volonté de la CABS, pour éviter le risque de mise sous tutelle que j'avais évoqué lors du vote du budget.

C'est pour cette raison que Frédéric Repusseau, notre Directeur général des services, et moi-même participons au groupe de travail institué par les services de l'État, composé notamment du Sous-préfet d'Abbeville, de représentants de la Direction départementale des finances publiques et du Directeur de la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics, qui est installée à Lille et relève de la Direction Générale des Finances Publiques.

Je vous rappelle que la CABS se situe déjà depuis plusieurs années dans le Réseau d'alerte des finances publiques de l'État. Ce dernier a réactivé ses réunions suite au contrôle budgétaire exercé par la CRC. La dernière réunion a eu lieu le 28 juin ; la prochaine aura lieu le 21 septembre.

Nous vous tiendrons dûment informés des évolutions et des propositions de ce groupe de travail, qui s'est d'ores et déjà fait l'écho des recommandations de la Chambre régionale des comptes qui, vous l'avez compris, nous demande avant tout de nous réinterroger sur nos compétences, et la manière dont elles sont transférées ou mutualisées.

J'en arrive à mon deuxième point. Réinterroger nos compétences doit nous amener, c'est aussi une demande de la CRC, à élaborer notre projet de territoire.

Je vais essayer d'expliquer très simplement, pour la bonne compréhension de nos concitoyens, qui liront sans doute dans la presse le compte-rendu de nos échanges ce soir, ce qu'est un « Projet de territoire ».

C'est, tout simplement, de décider ce à quoi doit servir la CABS, et ce à quoi elle n'a pas vocation à servir, ou tout du moins pas tout de suite, tant que notre maison est jeune et encore fragile.

Personnellement, je crois fortement à la commune comme échelon de base de notre démocratie de proximité. Notre légitimité à tous, membres de ce conseil communautaire, vient d'abord de là.

L'intercommunalité n'est qu'un moyen, pour les communes, d'exercer collectivement des compétences pour lesquelles nous sommes meilleurs ou plus efficaces à plusieurs que tout seul.

L'histoire de l'intercommunalité, dans notre pays, a d'ailleurs commencé par la création des SIVU et des SIVOM, ces syndicats de communes à vocation unique ou multiple, souvent dédiés à l'école, au traitement des déchets ou de l'eau...

Dans cet objectif de mutualisation, l'avis et la volonté de chaque commune vaut autant qu'une autre. Pour le dire autrement, chaque commune vaut « une » voix. Il n'est plus question de poids démographique là-dedans. Chaque maire est aussi légitime qu'un autre, comme représentation et comme expression du choix de ses concitoyens.

*C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la **Conférence des maires** d'élaborer notre nouveau Projet de territoire, que j'avais déjà appelé de mes vœux, en janvier dernier, sous l'appellation de « Refondation. »*

Et je le dis d'ailleurs, à ceux qui pourraient penser qu'il vaudrait mieux saborder la CABS, qui de toute façon ne leur apporte rien : ils se méprennent. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup et nous pouvons être tous gagnants.

La conférence des maires se réunira pour entamer ce vaste chantier le 7 octobre prochain.

Comme Rome qui ne s'est pas construite en 1 jour, nous ne refonderons pas la CABS en une réunion. Soyons réalistes.

Ce que nous devons faire, c'est une remise à plat complète. Je fixe comme objectif une formalisation de notre nouveau projet de territoire d'ici à la fin de l'année 2022. C'est le calendrier raisonnable que je vous propose.

Si ce nouveau projet de territoire est suffisamment courageux, s'il recentre bien notre intercommunalité sur ses compétences essentielles, avec un fonctionnement durable dans le temps et soutenable financièrement, je vise un « redressement » de notre collectivité à l'horizon 2024.

Alors, nous pourrions à ce moment là mettre en place une nouvelle politique d'investissements et lancer des initiatives innovantes, comme un fonds de concours pour les petites communes par exemple.

D'ici là, dans l'attente de ces réformes structurelles qui devront être décidées collectivement, nous n'échapperons pas à des mesures immédiates d'économie ou de remise en ordre, celles recommandées par la Chambre régionale des comptes et dont notre Directeur général des services s'est fait l'écho dans sa présentation (il s'agissait des éléments en bleu).

Dès notre Conseil communautaire de la semaine prochaine, le mardi 21 septembre, je vous soumettrai de premières délibérations.

Je veux aussi que les commissions soient dûment animées par leurs présidents, et jouent tout leur rôle. Pour cela, elles doivent être investies par les élus. J'ai d'ailleurs demandé aux services à ce qu'aucun dossier, hors administration générale, ne parvienne au Bureau communautaire s'il n'a pas préalablement été adopté en commission.

Voilà les éléments que je voulais vous communiquer ce soir, en préambule aux chantiers que nous lançons pour les mois à venir.

Je vous demande de me faire confiance.

Je vous remercie.

Le Conseil d'agglomération,

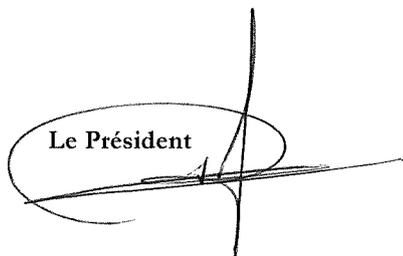
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L. 243-5 et L.243-6 du Code des Juridictions Financières,
- Vu l'ouverture le 12 juin 2020 d'une procédure de contrôle des comptes de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme portant sur les exercices 2017 à 2020, par la Chambre régionale des comptes des Hauts de France,
- Vu les auditions des Présidents successifs les 1er et 2 octobre 2020,
- Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et ses annexes, référencé ROD2 2020-0147, notifié à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme le 13 juillet 2021,
- Considérant qu'en application de l'article R241-18 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes doit donner lieu à un débat,
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil communautaire,

Prend connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et ses annexes, référencé ROD2 2020-0147.

Prend acte de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h16.

Le Président



Le Secrétaire de séance

